



MAPA 2024.02.2

Cahier de clauses techniques et administratives

Veilleur de nuit LPO Alexandre Denis à Cerny

Objet de la consultation

Cette consultation porte sur le gardiennage du lycée Alexandre Denis à Cerny. Cet établissement de 30.000 m² construit sur un espace d'environ 7HA à la particularité d'avoir un internat d'une capacité de 240 lits et d'un atelier riche en matériels industriels. Il conviendra donc d'effectuer des rondes sur une plage horaire de 18h00 à 07h00 du matin.

Le veilleur doit obtenir toutes les habilitations nécessaires relatives à la gestion d'un système de sécurité et d'incendie, et il devra assurer la surveillance la vérification des BAES et des extincteurs.

Durée

La prestation est pour une durée d'une année à compter du 1er septembre 2024, renouvelable 2 fois.

Modalités de réalisation de la prestation

Le candidat retenu tiendra son poste à la loge de l'établissement et s'engage à assurer une régularité et une traçabilité écrite des passages et des événements survenus durant la nuit.

D'autre part, le candidat s'engage à garder le secret absolu sur toutes les informations qu'elles soient ou non confidentielles, dont il pourrait avoir connaissance dans l'exécution de son contrat.

Préalablement au dépôt de l'offre sur le site AJI Intendance, le candidat pourra visiter le site en prenant rendez-vous auprès de l'Adjointe Gestionnaire du lycée joignable au 01.64.57.64.18.

Modalité de remise de l'offre

L'offre sera présentée sur un document à en-tête de la société candidate et précisera le coût annuel et leur augmentation éventuelle.

La date limite de dépôt des candidatures sur la plateforme de publication est fixée le 10/03/2024.

Cerny, le 09/02/2024

Le Provisieur

A. BOUZIDI